



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	2
Votants :	19
Date de convocation :	06/03/2026

Séance du jeudi 12 mars 2026 à 18 H 30,

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Brigitte BAJON-LALANNE donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL donne procuration à Ludovic SICARD.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 19 février 2026.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

2 – Décision du Maire

Décision n°2026_001 : Travaux de mise en conformité électrique des installations du stade – pose de coffrets et réalimentation des vestiaires (TERRITOIRE ENERGIE, 32 000 AUCH – Montant de 20 471,53€ HT soit 24565,84€ TTC).

Décision n°2026_002 : Approbation de sous-traitance à la société TROISEL pour les travaux de rénovation énergétique de la Maison de la culture. (TROISEL, 32 502 FLEURANCE – Montant de 1 520,00€ HT soit 1 824,00€ TTC).

3 – Intercommunalité (Rapporteur : J.M. BLAY)

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 12 février 2026.

Cette Assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par Miradoux (32340).

Cette Commune souhaite confier au Syndicat sa compétence dans le domaine de la création et la gestion d'une fourrière animale.

Le Maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le conseil donne un avis favorable à cette adhésion.

4 – Finances (Rapporteuse : C. CARAYOL)

- Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la tenue de la commission finances en date du 19 février dernier, préalable à la présente réunion de vote des CFU.

CFU DU BUDGET ANNEXE BELVEDERE :

LOTISSEMENT DU BELVEDERE		
	DEPENSES	
	BP/DM 2025	CFU 2025
Intérêt emprunts	1 395.00	1 394.23
Capital emprunts	66 892.00	66 891.66
Transfert C restant dû au B Ppal	135 171.00	135 171.16
Régul centimes TVA	1.00	0.36
TOTAL	203 459.00	203 457.41
	RECETTES	
	BP/DM 2025	CA 2025
Vente dernier lot	41 238.00	41 238.00
Subv Commune	43 127.00	6 542.01
Excédents 2024	155 677.40	155 677.40
TOTAL	240 042.40	203 457.41
		0.00

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement du Belvédère, il est assujetti à la TVA.

En 2025, ce budget annexe enregistre, **en opérations réelles** :

En dépense, le remboursement de l'annuité d'emprunt et le transfert du capital restant dû au budget principal de la commune.

En recette : la vente du dernier lot et une subvention d'équilibre de 6 542.01 €.

En opérations d'ordre : l'annulation du stock de terrain.

Il n'existe désormais plus aucune opération d'aménagement, ni d'engagement financier en cours.

La clôture du BA du Belvédère a donc été prononcée fin 2025.

CFU DU BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL									
DEPENSES	CFU 2024	CFU 2025	%	EVOLUTION 25-24	RECETTES	CFU 2024	CFU 2025	%	EVOLUTION 25-24
CHARGES A CARACTERE GENERAL	690 484.27	724 756.56	4.96%	34 272	ATTENUATION DE CHARGES	41 038.63	28 021.20	-31.72%	-13 017
CHARGES DE PERSONNEL	1 056 992.38	1 084 466.05	2.60%	27 474	PRODUITS des SERVICES	194 349.49	219 256.10	12.82%	24 907
CHARGES DE GESTION COURANTE	168 642.69	134 569.90	-20.20%	-34 073	IMPOTS ET TAXES	1 503 269.34	1 505 858.70	0.17%	2 589
ATTENUATION DE PRODUITS	42 799.01	34 140.84	-20.23%	-8 658	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS*	394 077.36	390 716.24	-0.85%	- 3 361
CHARGES FINANCIERES	42 332.04	39 731.03	-6.14%	- 2 601	AUTRES PRODUITS de GESTION	98 030.51	93 738.10	-4.38%	- 4 292
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 694.72	0.00	-100%	- 2 695	PRODUITS FINANCIERS	110.72	112.12	1.26%	1
DOTATIONS	406.18	293.82	-27.66%	- 112	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 983.43	1 958.64	-34.35%	- 1 025
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 004 351.29	2 017 958.20	0.68 %	13 607	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 233 859.48	2 239 661.10	0.26 %	5 802
DOTATION AMORTISSEMENTS					TRAVAUX EN REGIE				
OPERATIONS de CESSION					OPERATIONS de CESSION				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0.00	0.00			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 004 351.29	2 017 958.20	0.68 %	13 607	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 233 859.48	2 239 661.10	0.26 %	5 802

Le CFU est marqué par la maîtrise des charges de fonctionnement qui évoluent de moins de 1% (0.68%) par rapport à l'exercice 2024. L'augmentation des charges à caractère général, alimentation, fournitures de petits équipements, entretien des bâtiments et des véhicules, primes d'assurance, est compensée par la baisse des dépenses énergétiques et du carburant. La masse salariale contenue, alliée à la diminution des charges de gestion courante et à la baisse de l'attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération, expliquent la stabilisation des charges de fonctionnement.

Dans le même temps, les produits de fonctionnement n'augmentent pas (+0.26%). La hausse des produits fiscaux est annulée par la baisse des taxes additionnelles aux droits de mutation. De même la progression de la DGF est gommée par une baisse d'égal montant de l'attribution du fonds départemental de taxe professionnelle.

Dans ce contexte financier très contraint, une rigueur de gestion est plus que jamais indispensable

CFU INVESTISSEMENT 2025

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENTS	BP/DM	REALISATIONS	RAR	FINANCEMENTS	BP/DM	REALISATIONS	RAR
				EXCEDENT INV 2024	69 244.33	69 244.33	
Remboursements Empts	99 920	99 018.39	0	Empts Equipement	423 164.67	335 171.16	
Empts Equipement	99 000	98 518.39		Empts Equipement	287 992.67	200 000.00	
Remb dépôts et cautionnement	920.00	500.00		Tansfert Solde Empt Belvédère	135 172.00	135 171.16	
BATIMENTS/ MATERIELS/LOGICIELS	777 960	306 282	326 700	FONDS PROPRES	513 650	329 125.47	
Logiciels et mobiliers divers	10 500	1 633	1 200	FCTVA	55 000	59 308.62	
logiciels messagerie	1 500			Taxes d'aménagement	45 000	36 263.45	
logiciels réservations salles		1 105.20	1 200				
Postes informatiques ?	4 500	528.12		EXCT Fonct capitalisé	233 000	233 000.00	
Refonte Site Internet	4 500			Cession terrain	100		
Div Travaux et matériels	37 640	16 694.13	10 000	Virement du Fonctionnement	180 000		
Harmon syst alarme M Culture/S Sp	6 000			Versement dépôts et cautionnt (Tabac)	550	553.40	
Mise en sécurité Bâts SSI			0				
Mat défense incendie (diag en cours)	5 000	4 213.98					
Panneaux affichage	3 200						
Mat défense incendie (bâche)	10 000		10 000				
2 tentes pliantes		1 195.00					
Fauteuils médiathèque		1 306.81					
100 chaises		3 967.20					
30 tables pour Asso	2 722	2 721.96		Subv Diverses	3 000	3 000.00	0
achat réchauds crêpes	718	718.00		Fonds Prévention matériel adapté	3 000	3 000.00	
Divers Matériels ST ?	10 000	2 571.18		Ecoles- Cantine	54 669	13 568.00	41 101
Ecoles- Cantine	75 000	91 619.74	0				
Dép rénovation énergétique				DETR 2021 solde	26 772		26 772
Isolation plafonds + divers	60 000	78 001.54		Subv Région solde (27897)	27 897	13 568.00	14 329
Opacification des vues classes							
Mat cant, chariots, armoire chaude	12 000	12 723.24					
Informatique école élémentaire	1 500						
Informatique école maternelle	1 500	894.96					
Fds d'innovat° pédag école élém.				Fds d'innovat° pédag. école élém.			
Rénovation Bâts Publics	575 969	115 701.90	315 500	Rénovation Bâts Publics	18 793	14 465.24	60 170
Toiture+ vestiaires ateliers+ peinture	50 142	46 571.74		DETR 2024 ateliers	6 224		6 044
SdF faux plafond + WC EM	16 000	18 862.57		DETR 2024 S des Fêtes	12 569	12 569.60	
Maison de la Culture	274 800	2 288.95	175 000	DETR 2025 MC Marché+ Acieb			45 127
Avance M de la Culture		7 494.00					
				SUBV Rég MC			
Rénov Beffroi Egl + fissures	54 000	168.95	47 000	DETR 2025 Egl			
Réhabilitation chapelle Etude	7 710	3 708.00		DETR Beffroi			8 999
Réparation V Pont diag+ feux+ études	30 384	35 707.69		DRAC Vieux Pont			
Etudes Bats Cx stockage S Spect	6 220	900.00		Reverst CEE isolation bâtiment		1 895.64	
Acquisition Bât Avezac	135 172		93 500				
Solde S des Spect	1 541						
Requalificat° Place Mairie	18 850	18 810.00	0	Requalificat° Place Mairie	14 900	0.00	14 900
Etude place	18 850	18 810.00		DETR Etude 2023	10 200		10 200
Autocom WC Publics + honoraires			0	SUBV Région Place acptes	4 700		4 700
							0
Aménagt Square + contref Eglise	29 550	32 189.27	0	Aménagt Square + contref Eglise	22 100	14 550.28	9 000
Aménagt square + mob urbain	29 550	32 189.27		DETR	13 100	14 550.28	
				Région	9 000		9 000
Aménagement terrains Foot	30 451	29 633.27	0	Terrains Foot	5 000	8 237.60	0
Main courante terrains 2 et 4	12 951	13 668.00		DETR 2025 20%		3 237.60	
Aménagt terrain d'honneur	17 500	15 965.27		FAFA	5 000	5 000.00	
VOIRIE - PLANTATIONS -	221 354	105 863.17	71 004	VOIRIE PLANTATIONS CIMETIERE	8 500	0	8 500
Réserve Foncière	27 850	7 093.00	20 000				
Voirie - cimetière	193 504	98 770.17	51 004				
Tranche annuelle	134 000	87 606.72					
Signalétique	6000	6 222.49					
Rénovat°puits Plce des Carmes		1400.96					
Reprise de 5 concessions	2500	3 540.00					
Réfection cimetière	51 004		51 004	DETR 2024 20%	8 500		8 500
Equipements Jeunes	81 839	64 781.77	17 057	Equipements Jeunes	48 052	17 233.65	34 847
Pose portails et accès (reste 13896)		19 599.48		DETR 40% (31804) 80% reçus	27 775	17 233.65	14 570
Installat° balançoire, graphisme,	81 839	18 543.60	17 057	Région (20277)	20 277		20 277
aménagt stade + réfect°club house		26 638.69					
Travaux divers			0				
Opérations d'ordre				Opérations d'ordre			
Op patrimoniales: régul Etudes				Op patrimoniales: régul Etudes		0	0
TOTAL DEPENSES	1 181 073	575 944.96	414 761	TOTAL RECETTES	1 181 073	804 595.73	168 518

228 650.77

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 575 944.96 € auxquelles s'ajoutent 414 761 € de restes à réaliser, représentant 84% des prévisions budgétaires.

Les recettes d'investissement à 804 595.73€ augmentées de 168 518€ de restes à réaliser.

Le détail des réalisations est retrace dans le tableau ci-dessus.

A noter, que nos recettes d'investissement se répartissent en fonds propres, diverses subventions obtenues et l'emprunt : Transfert du solde de l'emprunt du Belvédère de 135 171.16€ et mobilisation d'un emprunt d'équipement de 200.000€ auprès de la Banque des Territoires, à un taux de 2% (taux du livret A + 0.50% de marge sur 25 ans, durée minimale imposée), pour les travaux de rénovation énergétique de la Maison de la Culture et des écoles,

M. le Maire quitte la salle et Mme CARAYOL prend la Présidence du Conseil et fait procéder au vote :

- du CFU du budget annexe lotissement Belvédère : approuvé à l'unanimité
- du CFU du budget principal : approuvé à l'unanimité

M. le Maire réintègre la salle du Conseil.

5 – Domaine (Rapporteur : J.M. BLAY)

- Cession de parcelles au Syndicat de production d'eau potable Auch-Aubiet SPEPAA lieu-dit « A Beauchamp »

Par acte authentique du 12 octobre 2023, le Syndicat de Production d'Eau Potable Auch Aubiet a acquis l'emprise foncière nécessaire à la construction d'une unité de production d'eau potable conformément au Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Gers.

Les parcelles AM 80 / AM 82 et AM 83 appartenant à la commune de Pavie ont été listées comme faisant partie du périmètre de protection immédiate.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de ces parcelles au SPEPAA pour 1€ symbolique et conformément à la délibération D2026_05 en date du 12 février 2026 du SPEPAA ainsi qu'à l'avis des domaines en date du 11 mars 2026.

Les frais liés à la transaction seront à la charge du SPEPAA.



Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

- Transfert du chemin des Vignes dans le domaine public

Monsieur le Maire propose, à la demande des propriétaires, d'intégrer en partie le chemin des Vignes, voie privée dans la voirie communale.

Ce chemin est ouvert à la circulation publique, dessert un ensemble d'habitations et présente un bon état d'entretien. Un bornage a été effectué par les cédants afin de bien identifier la partie publique.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre en œuvre la procédure telle que prévue à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme pour le transfert d'office dans le domaine public communal du chemin des Vignes.

Actuellement au cadastre :



Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles aux conditions suivantes :

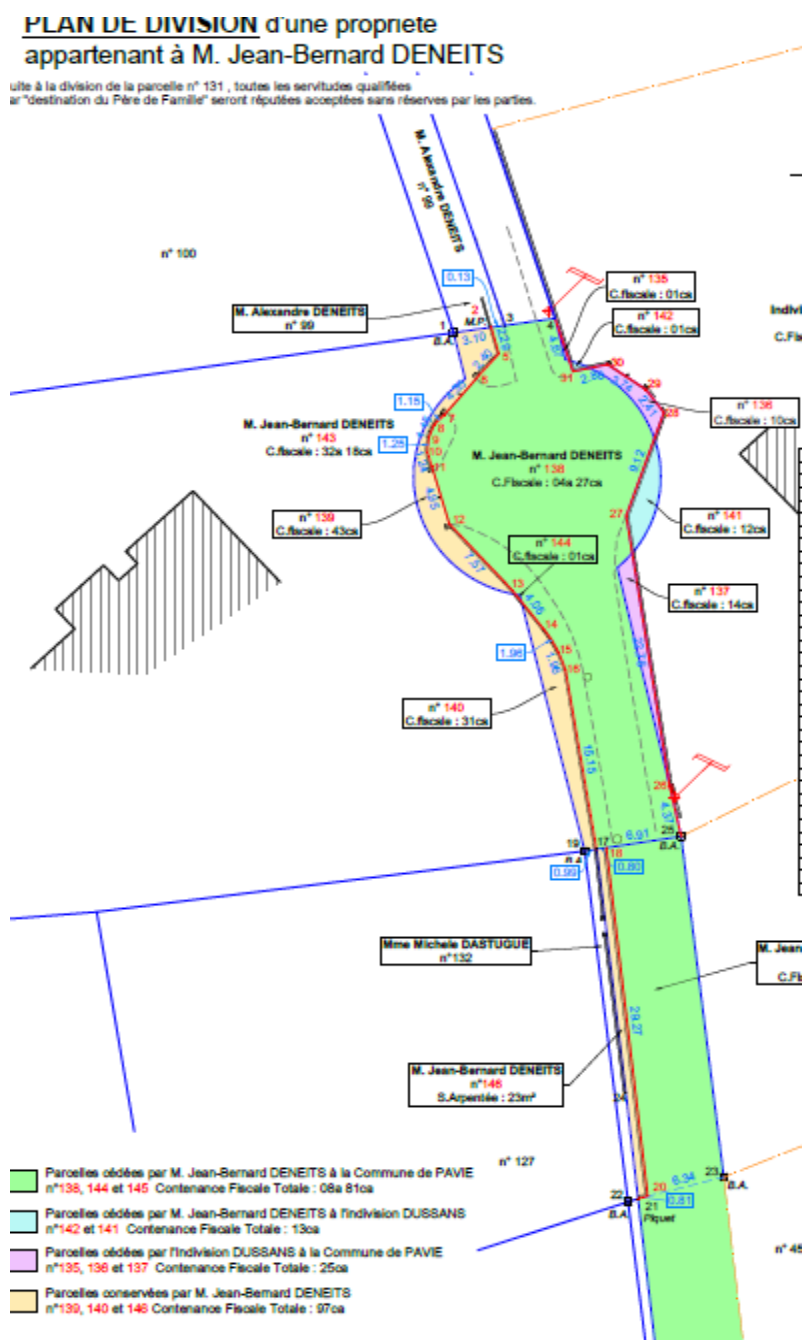
<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
DENEITS Bernard	BT 145	Chemin des vignes	453 m ²	1€
	BT 144		1 m ²	1€
	BT 138		427 m ²	1€
Indivision DUSSANS	BT 135		1 m ²	1€
	BT 136		10 m ²	1€
	BT 137		14 m ²	1€

Montant total des superficies = 906 m²

Montant total de l'acquisition = 6€

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge des vendeurs.

Bornage effectué par M. DENEITS des parcelles pour prendre en compte les clôtures des riverains et d'un muret :



Monsieur DENEITS, apparenté au propriétaire, ne prend pas part au vote.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

PV CM12/03/2026 – PAVIE

6 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Réalisation du 1^{er} rapport d'activité des services de la Mairie, qui sera communiqué aux conseillers.
- Récupération de la buse immergée dans le Gers, avec l'intervention des plongeurs du SDIS et de l'entreprise Troisel, a eu lieu ce jour et a été effectuée dans de bonnes conditions.
- Permis d'Aménager déposé par Nexity rue des Marinières. Restitution partielle de l'étude de la mission ingenierie CD32 pour remise de l'étude de voirie suite projet lotissement Nexity, qui doit être complétée avant d'être communiquée aux riverains.
- Ouverture du restaurant face à la Mairie : début avril.
- Fermeture du portail du stade : attention à le maintenir fermé (risque d'intrusion).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.